

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85- 110 du 5 Avril 1985

chargeant le Camarade André ATCHADE,
Ministre du Travail et des Affaires
Sociales de l'intérim du Camarade
Zul-Kifl SALAMI, Ministre Délégué
auprès du Président de la République,
Chargé du Plan et de la Statistique
pour compter du 1er Avril 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

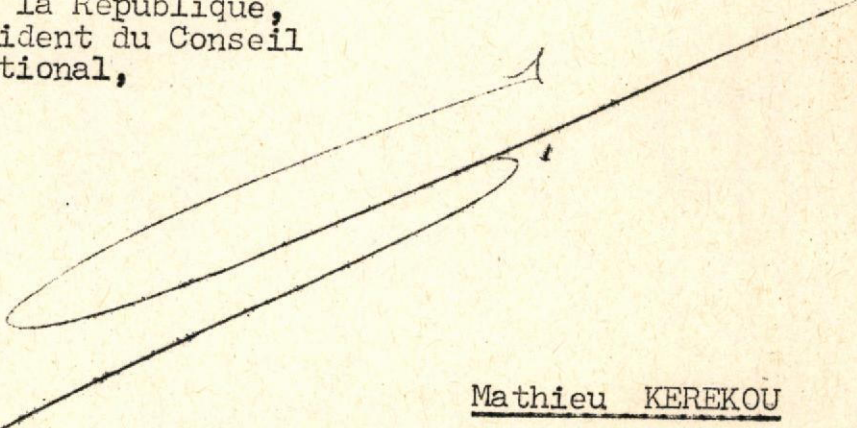
D E C R E T :

Article 1er. - Pour compter du 1er Avril 1985 le Camarade André ATCHADE Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique pendant l'absence du Camarade Zul-Kifl SALAMI.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 5 Avril 1985

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR-6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 CPC 2 PFC 1 SPD 2
~~MES-MIAS~~ 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB. 1.-